

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4413**

commune (s) : Lyon 4°

objet : Aménagement de la Place des Tapis - marché n° 2 - Eclairage public - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4413**

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Aménagement de la Place des Tapis - marché n° 2 - Eclairage public - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché d'éclairage public pour l'aménagement de la place des Tapis à Lyon 4°.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 dans le cadre de la politique "Garder le cap du développement économique - Réaliser des grands projets structurants - Renforcer les centres urbains".

Par délibération n° 2010-1770 du 25 octobre 2010, le Conseil a décidé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme A2 - Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération n° 2259 pour un montant de 210 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine de Lyon.

Par délibération n° 2011-2375 du 12 septembre 2011, le Conseil a approuvé le bilan de la concertation, le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux et la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la Ville de Lyon. Il a autorisé la signature de ladite convention et enfin, il a décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme d'un montant de 700 000 € TTC en dépenses et de 248 500 € TTC en recettes.

Par décision n° B-2012-2983 du 6 février 2012, le Bureau a autorisé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Par délibération n° 2013-3501 du 18 février 2013, le Conseil a approuvé et autorisé la signature de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon. Il a également décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 6 165 885,59 € TTC en dépenses sur le budget principal, les budgets annexes des eaux et de l'assainissement (dont 4 836 000 € TTC en dépenses sur le budget principal) et 1 704 500 € TTC en recettes.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché d'éclairage public pour l'aménagement de la place des Tapis à Lyon 4°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 14 juin 2013, a classé les offres et choisi celle de la société Serpollet pour un montant de 432 136,00 € HT, soit 516 834,66 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché n° 2 - Eclairage public pour l'aménagement de la place des Tapis à Lyon 4° et tous les actes y afférents, avec la société Serpollet pour un montant de 432 136,00 € HT, soit 516 834,66 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2259, le 18 février 2013 pour la somme de 5 746 000 € TTC en dépenses sur le budget principal.

3° - Le montant à payer en 2013 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 4581003 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.